

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-16

Objet de la délibération : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Séance du 09 mai 2022

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de la convocation : 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Christelle Roblet, Annabel Monteiro, Valérie Thépin

Absents excusés : Jean Marc Briolant (donne pouvoir à Beatrice Damade), Vincent Teyssedre (donne pouvoir à Valérie Thépin), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Secrétaire de séance : Emmanuel Lagrange

Madame le Maire informe le Conseil que, par jugement du 10 juin 2021 dans le cadre d'une procédure de surendettement, la Banque de France a prononcé l'effacement des dettes d'une personne domiciliée à Saint-Palais dont l'enfant fréquentait l'école de Quantilly.

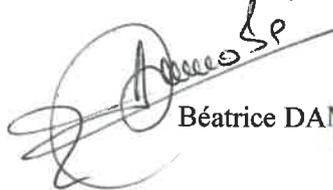
La situation arrêtée à la date du 30 mars 2022 par le Service de gestion comptable de Baugy montre que le restant dû est de 272,50€ correspondant à des facturations de repas et de garderie de 2018 à 2019.

Le Service de gestion comptable de Baugy demande de délibérer afin de comptabiliser cette créance au compte 6542, créances éteintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à émettre un mandat au compte 6542 d'un montant de 272,50€.

Fait et délibéré les : jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,



Béatrice DAMADE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-17

Objet de la délibération : AVENANT 1 LOT 14 MARCHÉ TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Séance du 09 mai 2022

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de la convocation : 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Christelle Roblet, Annabel Monteiro, Valérie Thépin

Absents excusés : Jean Marc Briolant (donne pouvoir à Beatrice Damade), Vincent Teyssedre (donne pouvoir à Valérie Thépin), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Secrétaire de séance : Emmanuel Lagrange

Vu la délibération n°2021-20 du 07 juin 2021 attribuant le marché,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au lot 14 du marché de travaux de construction de l'accueil périscolaire présenté par l'entreprise DACTYL BURO AMENAGEMENT concernant une moins-value pour le mobilier suite à la suppression des roulettes du meuble bibliothèque et des chaises initialement prévues.

Dans la DPGF : les lignes 50, 270, 280 et 290 sont modifiées soit une moins-value de **257,28€ HT**, **308,74€ TTC**.

Le marché concernant le lot 14 s'élève ainsi à :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT		
		Marché initial	Avenant n°1	Montant du marché
Lot 14 Mobilier	DACTYL BURO AMENAGEMENT	5 382,42€ HT	- 257,28€ HT	5 125,14€ HT
		6 458,90€ TTC	- 308,74€ TTC	6 150,17€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce montant et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 du Lot 14 qui sera notifié à l'entreprise DACTYL BURO AMENAGEMENT.

Fait et délibéré les : jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,


Béatrice DAMADE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-18

Objet de la délibération : AVENANT 1 LOT 1 MARCHÉ TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Séance du 09 mai 2022

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de la convocation : 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Christelle Roblet, Annabel Monteiro, Valérie Thépin

Absents excusés : Jean Marc Briolant (donne pouvoir à Beatrice Damade), Vincent Teyssedre (donne pouvoir à Valérie Thépin), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Secrétaire de séance : Emmanuel Lagrange

Vu la délibération n°2021-20 du 07 juin 2021 attribuant le marché,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au lot 1, VRD, du marché de travaux de construction de l'accueil périscolaire présenté par l'entreprise SAS CAZIN concernant des travaux en plus-value suite à l'augmentation de l'emprise de la cour en enrobé et réfection de l'enrobé sous le préau existant.

L'ensemble des travaux donne une plus-value de **5 595,95€ HT, 6 715,14€ TTC**.

Le marché concernant le lot 1 s'élève ainsi à :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT		
		Marché initial	Avenant n°1	Montant du marché
Lot 1 VRD	SAS CAZIN	42 473,68€ HT	5 595,95€ HT	48 069,63€ HT
		50 968,42€ TTC	6 715,14€ TTC	57 683,56€ TTC

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le

ID : 018-211801899-20220509-2022_18-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce montant et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 du Lot 1 qui sera notifié à l'entreprise SAS CAZIN.

Fait et délibéré les : jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,



Béatrice DAMADE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-19

Objet de la délibération : AVENANT 1 LOT 2 MARCHÉ TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Séance du 09 mai 2022

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de la convocation : 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Christelle Roblet, Annabel Monteiro, Valérie Thépin

Absents excusés : Jean Marc Briolant (donne pouvoir à Beatrice Damade), Vincent Teyssedre (donne pouvoir à Valérie Thépin), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Secrétaire de séance : Emmanuel Lagrange

Vu la délibération n°2021-20 du 07 juin 2021 attribuant le marché,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au lot 2, gros-œuvre, du marché de travaux de construction de l'accueil périscolaire présenté par l'entreprise SAS CAZIN concernant des travaux en moins-value suite à la démolition totale du mur de la cour de récréation, supprimant ainsi tous travaux de réfection.

L'ensemble des travaux donne une moins-value de **2 211,51€ HT, 3 261,01€ TTC**.

Le marché concernant le lot 2 s'élève ainsi à :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT		
		Marché initial	Avenant n°1	Montant du marché
Lot 2 Gros œuvre	SAS CAZIN	78 910,14€ HT	- 2 211,51€ HT	76 698,63€ HT
		94 692,17€ TTC	- 2 653,81€ TTC	92 038,36€ TTC

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le

ID : 018-211801899-20220509-2022_19-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce montant et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 du Lot 2 qui sera notifié à l'entreprise SAS CAZIN.

Fait et délibéré les : jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,


Béatrice DAMADE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-20

Objet de la délibération : AVENANT 2 LOT 5 MARCHÉ TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Séance du 09 mai 2022

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de la convocation : 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Christelle Roblet, Annabel Monteiro, Valérie Thépin

Absents excusés : Jean Marc Briolant (donne pouvoir à Beatrice Damade), Vincent Teyssedre (donne pouvoir à Valérie Thépin), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Secrétaire de séance : Emmanuel Lagrange

Vu la délibération n°2021-20 du 07 juin 2021 attribuant le marché,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au lot 5, menuiseries extérieures - métallerie, du marché de travaux de construction de l'accueil périscolaire présenté par l'entreprise SAS ALVES METALLERIE concernant des travaux en moins-value suite à la suppression du poste 5.2.3 du DPGF volets roulants motorisés.

L'ensemble des travaux donne une moins-value de **2 292,00€ HT, 2 750,40€ TTC.**

Le marché concernant le lot 5 s'élève ainsi à :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT		
		Marché initial	Avenant n°1	Montant du marché
Lot 5 menuiseries extérieures - métallerie	SAS ALVES METALLERIE	23 851,00€ HT	- 2 292,00€ HT	21 559,00€ HT
		28 621,20€ TTC	- 2 750,40€ TTC	25 870,80€ TTC

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

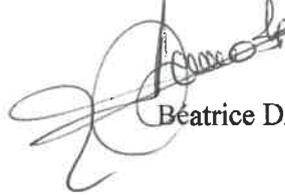
Affiché le

ID : 018-211801899-20220509-2022_20-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce montant et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 du Lot 5 qui sera notifié à l'entreprise SAS ALVES METALLERIE.

Fait et délibéré les : jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,



Béatrice DAMADE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-21

Objet de la délibération : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Séance du 09 mai 2022

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de la convocation : 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Christelle Roblet, Annabel Monteiro, Valérie Thépin

Absents excusés : Jean Marc Briolant (donne pouvoir à Beatrice Damade), Vincent Teyssedre (donne pouvoir à Valérie Thépin), Rodolphe Chemière (donne pouvoir à Jean-Charles Gordet)

Secrétaire de séance : Emmanuel Lagrange

Vu la délibération 2018-24 du 17 octobre 2018 approuvant le règlement intérieur du cimetière ;

Vu le règlement intérieur du cimetière du 6 décembre 2021 ;

Suite à la création du Jardin du Souvenir dans le cimetière communal, le Conseil avait délibéré le 6 décembre 2021 et modifié le règlement du cimetière en mentionnant à l'article 8, le jardin du souvenir que les familles pouvaient faire graver sur une plaque fournie par la commune le nom du défunt lors de la dispersion des cendres. Un tarif pour chaque dispersion avec la plaque avait été fixé par délibération.

Madame le Maire informe le Conseil que le nom du défunt gravé sur une plaque n'est pas en harmonie avec la gravure « Jardin du Souvenir » sur la stèle. Elle propose de modifier le règlement du cimetière, article 8, inscription en autorisant les familles à graver, sur la stèle, les nom, prénom, année de naissance et de décès du défunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement du cimetière qui sera affiché à la porte du cimetière.

Fait et délibéré les : jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire

Béatrice DAMADE

